

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-367-444 du 23/10/06

AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Référence : décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié - n° : 2006-308G

Destinataires : Etablissements publics

Affaire suivie par : Mme GALZY - Tel : 04 42 91 72 41 - Fax : 04 42 91 70 06

Les dispositions de l'article 52 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire fixent les règles de promotion à la hors classe du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire après inscription au tableau d'avancement.

La présente circulaire précise les conditions requises pour l'inscription au tableau d'avancement, la procédure suivie pour l'examen des promouvables et le calendrier.

I - CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION

Conformément aux dispositions de l'article 52 du décret du 3 décembre 1983 précité, sont promouvables les conseillers d'administration scolaire et universitaire comptant au moins 1 an d'ancienneté au 9^{ème} échelon de la classe normale et justifiant d'au moins 4 ans d'ancienneté dans leur grade.

Les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement s'apprécient au **31 décembre 2007**.

Je vous précise, que pour les intendants universitaires intégrés dans le corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du décret du 3 décembre 1983 modifié, les services accomplis dans leur corps d'origine sont assimilés à des services effectifs de conseiller d'administration scolaire et universitaire.

En **ANNEXE 1**, vous trouverez la liste des agents remplissant les conditions.

II - PROCEDURE

Les agents promouvables devront compléter et signer la "**fiche d'informations sur le poste actuellement occupé**" (*jointe en annexe 2*) ainsi que la fiche intitulée "**parcours professionnel**" (*jointe en annexe 3*).

Les chefs d'établissement vérifieront l'exactitude des informations portées et apposeront également leur signature sur ces documents.

III - CALENDRIER

Les fiches d'information des conseillers d'administration scolaire et universitaire concernés devront impérativement parvenir au :

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
division des personnels ATOSS
personnels administratifs de catégorie A

avant le lundi 20 Novembre 2006

N.B. : La circulaire ministérielle paraîtra au Bulletin Officiel de l'Education Nationale prochainement.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES
AU TABLEAU D'AVANCEMENT CASU HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

M. Gilles BAILLIEZ
M. Jean-Paul BONY
M. Denis BOUSQUET
M. Christian BOYER
MM. Monique CHOQUET
M. Jean-Marie FERRIER
M. Noël GRITTERET
MM. Marie-Laure GRULIER
MM. Chantal HARDY
MM. Antoinette LOVICHY-PAITA
M. Daniel RAUSCH
M. Christian RAYNAUD
MM. Jacqueline RICHEZ
M. Pierre SERPETTE
ML. Brigitte TOUSTOU
MM. Annie VANRULLEN
MM. Sylvie VIALLES

**TABLEAU D'AVANCEMENT CASU HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

FICHE D'INFORMATIONS SUR LE POSTE ACTUELLEMENT OCCUPE

NOM :

Prénom :

Etablissement :

I - Pour les titulaires d'un poste implanté dans un établissement public local d'enseignement :

- Nombre de points comptables (points pondérés du groupement) :

- Nombre d'établissements du groupement comptable :

- Volume financier des budgets gérés compte non tenu des budgets annexes liés à la présence d'un GRETA, d'une EMOP, et des services spéciaux :

- Présence d'un GRETA, d'une EMOP, d'un CFA ou tout autre gestion mutualisée :
.....

- Niveau de conceptualisation et spécificité de l'établissement (présence d'une cité scolaire, établissement international, enseignement technique et professionnel, apprentissage) :
.....
.....
.....

- Enjeux politiques notamment pour les établissements mutualisateurs mettant en œuvre les politiques nationales ou locales :
.....
.....
.....

- Contraintes (internat, horaires d'ouvertures très spécifiques...) :
.....
.....
.....

- Dimension relationnelle : partenaires institutionnels, entreprises :
.....
.....
.....

II - Pour les titulaires d'un poste implanté dans un rectorat, une inspection académique, un établissement relevant de l'enseignement supérieur :

- Effectif des personnels encadrés :

- Niveau de qualification des personnels encadrés :

- ♦ Catégorie A :
- ♦ Catégorie B :
- ♦ Catégorie C :

- Complexité inhérente à l'organisation, niveau de conceptualisation, missions de la structure :

.....
.....
.....

- Enjeux politiques : mise en œuvre de politiques nationales et académiques impliquant une responsabilité allant au delà d'un encadrement type :

.....
.....
.....

- Contraintes spécifiques au poste et à ses missions :

.....
.....
.....

Signature de l'intéressé(e)

Signature du chef d'établissement

**TABLEAU D'AVANCEMENT CASU HORS CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

PARCOURS PROFESSIONNEL

NOM :

Prénom : Né(e) le : /_/_/ /_/_/ /_/_/

Titres et diplômes :

Date et mode d'accès au corps : /_/_/ /_/_/ /_/_/

Affectation actuelle :

| Postes occupés | du au |
|----------------|-------------------|
| | |

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Signature du chef d'établissement :